



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
17 septembre 2019

Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

**Bureau de la trentième Réunion des Parties
au Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone
Première réunion
Rome, 3 novembre 2019
Points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire***

**Suite donnée aux décisions de la trentième Réunion des Parties
au Protocole de Montréal**

**Examen de l'ordre du jour, présentation d'une feuille de route
et passage en revue des documents de travail établis
pour la trente et unième Réunion des Parties au Protocole
de Montréal**

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Le Bureau de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal se réunira à 16 heures le dimanche 3 novembre 2019 à Rome au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. La présente note donne des informations sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire de la réunion (UNEP/OzL.Pro.30/Bur.1/1). La section II résume les informations concernant le point 3 de l'ordre du jour, qui s'intéresse à la suite donnée par le Secrétariat aux décisions adoptées à la trentième Réunion des Parties. La section III donne des informations sur l'examen de l'ordre du jour, la présentation d'une feuille de route et fait le point sur les documents établis pour la trente et unième Réunion des Parties.

**II. Suite donnée aux décisions de la trentième Réunion des Parties
au Protocole de Montréal (point 3 de l'ordre du jour)**

2. Le tableau figurant en annexe à la présente note donne un aperçu général des décisions adoptées par la trentième Réunion des Parties et des mesures que le Secrétariat doit prendre ou a prises pour y donner suite.

*UNEP/OzL.Pro.30/Bur.1/1.

III. Examen de l'ordre du jour, présentation d'une feuille de route concernant le déroulement de la réunion et passage en revue des documents de travail établis pour la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (point 4 de l'ordre du jour)

3. La trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal se tiendra du 4 au 8 novembre 2019 à Rome au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Conformément à la pratique établie, la réunion sera divisée en deux parties : un segment préparatoire de trois jours et un segment de haut niveau de deux jours. Le segment préparatoire doit commencer le lundi 4 novembre à 10 heures et le segment de haut niveau le jeudi 7 novembre à 10 heures. L'inscription en ligne est ouverte depuis le 29 juillet et l'inscription sur place débutera le samedi 2 novembre.
4. L'ordre du jour provisoire de la trente et unième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.31/1) a été distribué aux Parties en août 2019 et l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/OzL.Pro.31/1/Add.1) sera publié en octobre. Une note du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro.31/2) donne des informations générales sur les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire. Un additif à cette note devrait être publié en octobre.
5. Les documents susmentionnés, ainsi que plusieurs autres documents contenant des informations détaillées sur les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire, ont été affichés sur le portail de la conférence de la trente et unième Réunion des Parties (<http://conf.montreal-protocol.org/meeting/mop/mop-31/SitePages/Home.aspx>).
6. L'ordre du jour provisoire du segment préparatoire porte sur toutes les questions qui devraient être abordées au cours du segment de haut niveau et à l'égard desquelles les Parties devront se prononcer. Jusqu'à présent, le Secrétariat n'a reçu aucune demande de la part des Parties concernant des questions à examiner au titre du point 17 de l'ordre du jour, « Questions diverses ».
7. En ce qui concerne les questions relatives au budget, le Secrétariat a établi des projets de budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal pour 2020 et 2021 (UNEP/OzL.Pro.31/4). Aucune révision n'a été apportée au budget 2019 qui a été approuvé par les Parties en 2018. En vertu du paragraphe 9 de la décision XXX/20, le Secrétariat a établi des fiches d'information sur ses activités, en adoptant un format similaire à celui utilisé par le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Ces fiches portent sur ses domaines de travail en 2020, et sur les activités connexes à réaliser (voir UNEP/OzL.Pro.31/INF/1, annexe). Un rapport financier des Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et pour le Protocole de Montréal pour l'exercice 2018 a également été établi pour examen par les Parties (UNEP/OzL.Pro.31/5). Un rapport sur l'exécution du budget pour 2019, en date du 30 septembre 2019, est présenté en tant que note d'information (UNEP/OzL.Pro.31/INF/2).
8. Une note du Secrétariat et un additif à celle-ci (UNEP/OzL.Pro.31/2 et UNEP/OzL.Pro.31/2/Add.1, respectivement) résument les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de la trente et unième Réunion des Parties. La note fait le point sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire, y compris le cadre de l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023 ; les domaines d'intérêt potentiels pour les rapports d'évaluation quadriennaux du Groupe de l'évaluation scientifique, du Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement et du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2022 ; les émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11) ; les données relatives aux émissions de tétrachlorure de carbone qui continuent de se produire ; les questions relatives aux dérogations prévues aux articles 2A à 2I du Protocole de Montréal, à savoir les demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2020 et 2021, les stocks de bromure de méthyle, la mise au point et la disponibilité de méthodes de laboratoire et d'analyse pouvant être appliquées sans recourir à des substances réglementées par le Protocole, et les agents de transformation.
9. Parmi les autres sujets inscrits à l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire figurent l'accès des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal à des technologies à haut rendement énergétique dans les secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur ; le mandat, la composition, l'équilibre, les domaines de compétence et le volume de travail du

Groupe de l'évaluation technique et économique ; la composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral ; une demande de l'Azerbaïdjan de figurer sur la liste des Parties auxquelles s'applique le calendrier de réduction progressive des hydrofluorocarbones, tel qu'indiqué aux paragraphes 2 et 4 de l'article 2J du Protocole de Montréal ; les normes de sécurité ; une évaluation initiale par le Groupe de l'évaluation scientifique et le Groupe de l'évaluation technique et économique de cinq composés organiques fluorés volatils et substances apparentées présents dans l'Arctique ; l'examen des candidatures aux groupes d'évaluation ; les questions relatives au respect des obligations et à la communication des données : travaux menés et décisions recommandées par le Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal ; le risque de non-respect des objectifs de réduction des hydrochlorofluorocarbones pour 2019 par la République populaire démocratique de Corée ; et l'état de ratification de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal.

10. Une liste des documents de travail et d'information qui seront disponibles pour la trente et unième Réunion des Parties, ainsi que des informations générales, figurent dans le document UNEP/OzL.Pro.31/INF/8.

11. Conformément à la pratique établie, les coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée encadreront le segment préparatoire de la réunion. Après l'ouverture du segment de haut niveau, les Parties pourront convoquer à nouveau le segment préparatoire si elles l'estiment opportun pour achever l'examen de toute question en suspens.

12. L'ouverture du segment de haut niveau, le 7 novembre, sera présidée par le Président de la trentième Réunion des Parties, qui dirigera les débats jusqu'à ce que les Parties élisent le (la) Président(e) de la trente et unième Réunion des Parties. Conformément à l'article 21 du Règlement intérieur des Réunions des Parties au Protocole de Montréal et à la pratique établie consistant à assurer la rotation des postes de président et de rapporteur entre les groupes régionaux dans l'ordre alphabétique anglais, le (la) Président(e) de la trente et unième Réunion des Parties devrait être issu(e) du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le (la) rapporteur(euse) du Groupe des États d'Europe orientale et les trois vice-président(e)s des Groupes des États d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Europe occidentale et autres États. Ensuite, le (la) Président(e) nouvellement élu(e) passera en revue l'ordre du jour avec les Parties, étant entendu que les travaux des groupes de contact créés au cours du segment préparatoire pourraient se poursuivre parallèlement aux séances plénières de haut niveau de façon à trancher toute question en suspens avant le vendredi 8 novembre 2019, date à laquelle les Parties sont censées adopter les projets de décision.

13. Le Secrétariat de l'ozone, en coopération avec le Gouvernement italien, organisera une table ronde de haut niveau au cours du segment de haut niveau au titre du point 5 de l'ordre du jour provisoire de ce segment, « Déclarations des chefs de délégation et débat sur les principales questions ». La table ronde abordera la question de la contribution du Protocole de Montréal au développement d'une chaîne du froid durable pour réduire les pertes alimentaires. La note de cadrage et l'ordre du jour provisoire de la table ronde figurent dans le document UNEP/OzL.Pro.31/INF/7.

Annexe

Mesures prises jusqu'à septembre 2019 pour donner suite aux décisions adoptées à la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Mesures que le Secrétariat a été appelé à prendre</i>	<i>Mesures prises ou devant être prises par le Secrétariat</i>
XXX/1	État de ratification de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal	Assurer un suivi auprès des Parties qui n'ont pas encore ratifié l'Amendement de Kigali et aider celles qui l'ont ratifié à exécuter les nouvelles obligations	Communication adressée à tous les États non Parties en novembre 2018
XXX/2	Ajustements au Protocole de Montréal	Notifier les Parties dans une lettre à caractère général et informer le dépositaire du traité des ajustements apportés au Protocole Prier le Groupe de l'évaluation technique et économique de fournir, dans les rapports quadriennaux qu'il présentera à la trente-cinquième Réunion des Parties en 2023 puis à la trente-neuvième Réunion des Parties en 2027, des informations sur la disponibilité des substances du groupe I de l'Annexe C, y compris les quantités de ces substances provenant de leur récupération, de leur recyclage et de leur régénération, ainsi que les meilleures informations disponibles sur les stocks nationaux et mondiaux connus et la disponibilité de solutions de remplacement pour les applications décrites aux paragraphes 6 a) et 6 b) de l'article 2F	Communication adressée à toutes les Parties et au dépositaire du traité avant le 15 décembre 2018 ; par la suite, une notification du Dépositaire à toutes les Parties concernant les ajustements a été publiée le 23 décembre 2018. Notification adressée au Groupe de l'évaluation technique et économique en décembre 2018 pour préciser les tâches qui lui ont été assignées par les Parties

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Mesures que le Secrétariat a été appelé à prendre</i>	<i>Mesures prises ou devant être prises par le Secrétariat</i>
XXX/3	Émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC -11)	<p>Prier le Groupe de l'évaluation scientifique de présenter aux Parties : un rapport de synthèse sur l'augmentation inattendue des émissions de CFC-11, comme le précise le paragraphe 1 de la décision XXX/3, qui sera examiné à la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée ; un rapport actualisé qui sera examiné à la trente et unième Réunion des Parties ; et un rapport final qui sera examiné à la trente-deuxième Réunion des Parties</p> <p>Prier le Groupe de l'évaluation technique et économique : de communiquer aux Parties les informations demandées sur les émissions inattendues de CFC-11 ; et de présenter un rapport préliminaire à la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et un rapport final à la trente et unième réunion des Parties</p> <p>Informar les Parties, dans une lettre à caractère général, sur les conclusions de la Réunion des Parties, des demandes formulées aux paragraphes 3 et 7 de la décision XXX/3, et de l'encouragement donné dans le paragraphe 4 de cette décision</p> <p>Fournir aux Parties, en consultation avec le secrétariat du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, un aperçu général des procédures prévues par le Protocole et par le Fonds que les Parties doivent suivre pour s'assurer qu'elles respectent bien leurs obligations au titre du</p>	<p>Notification adressée au Groupe de l'évaluation scientifique et au Groupe de l'évaluation technique et économique en décembre 2018 pour préciser les tâches qui leur ont été assignées par les Parties et inscription de la question aux ordres du jour de la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, tenue en juillet 2019, et de la trente et unième Réunion des Parties, qui se tiendra en novembre 2019</p> <p>À l'initiative des coprésidents du Groupe de l'évaluation scientifique et en collaboration avec l'équipe de scientifiques travaillant sur les interactions stratosphère-troposphère et leur influence sur le climat (SPARC), le Colloque international sur l'augmentation inattendue des émissions de CFC-11 appauvrissant la couche d'ozone a été organisé à Vienne du 25 au 27 mars 2019. Le colloque a offert aux experts scientifiques et techniques un espace d'échange d'informations sur les causes possibles de l'augmentation des émissions de CFC-11.</p> <p>Les principaux résultats du colloque ont été reflétés dans les rapports que le Groupe de l'évaluation scientifique et le Groupe de l'évaluation technique et économique ont présentés au Groupe de travail à composition non limitée pour examen.</p> <p>Communication adressée à toutes les Parties en novembre 2018 ; le Secrétariat a établi un document qui donne un aperçu des procédures prévues par le Protocole de Montréal et par le Fonds multilatéral que les Parties doivent suivre pour s'assurer qu'elles respectent bien leurs obligations au titre du Protocole, pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée à sa quarante et unième réunion, en juillet 2019, et une mise à jour</p>

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Mesures que le Secrétariat a été appelé à prendre</i>	<i>Mesures prises ou devant être prises par le Secrétariat</i>
		Protocole concernant les substances réglementées ainsi que les termes des accords conclus avec le Fonds, en particulier en matière de surveillance, notification et vérification ; et présenter un rapport au Groupe de travail à composition non limitée à sa quarante et unième réunion et un rapport final à la trente et unième Réunion des Parties	sur la même question à présenter à la trente et unième Réunion des Parties, en novembre 2019.
XXX/4	Progrès accomplis par le Comité exécutif du Fonds multilatéral dans l'élaboration des directives concernant le financement de la réduction progressive des hydrofluorocarbones (HFC)	<p>Informers le secrétariat du Fonds multilatéral de la demande que lui ont faite les Parties : de continuer de travailler à l'élaboration des directives concernant le financement de la réduction progressive de la consommation et de la production de HFC ; d'indiquer les progrès accomplis dans le cadre du rapport annuel du Comité exécutif ; et de présenter le projet de directives à la Réunion des Parties avant que le Comité exécutif mette au point la version définitive afin que les Parties puissent présenter leurs vues et suggestions</p> <p>Informers les Parties de la demande adressée au Comité exécutif dans une lettre à caractère général sur les conclusions de la Réunion des Parties</p>	<p>Communication adressée au secrétariat du Fonds multilatéral en novembre 2018 pour préciser les demandes formulées par les Parties dans la décision XXX/4</p> <p>Notification adressée aux Parties en novembre 2018</p>

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Mesures que le Secrétariat a été appelé à prendre</i>	<i>Mesures prises ou devant être prises par le Secrétariat</i>
XXX/5	Accès des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal à des technologies à haut rendement énergétique dans les secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur	<p>Tenir des consultations avec le Comité exécutif du Fonds multilatéral afin de l'aider à assurer la liaison avec d'autres fonds et institutions financières en vue d'explorer les possibilités de mobiliser des ressources additionnelles et, au besoin, de définir des modalités de coopération, notamment des arrangements de cofinancement, en vue de maintenir ou d'améliorer l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des HFC, étant entendu que les activités ayant pour but d'aider les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 à s'acquitter de leurs obligations au titre du Protocole de Montréal continueront d'être financées par le Fonds multilatéral conformément à ses directives et décisions</p> <p>Demander au Groupe de l'évaluation technique et économique de préparer un rapport sur le coût et la disponibilité de technologies et d'équipements utilisant des substances à faible potentiel de réchauffement global (PRG) pour maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique dans divers secteurs</p> <p>Informers les Parties des tâches assignées au Comité exécutif et au Secrétariat dans une lettre à caractère général sur les conclusions de la Réunion des Parties</p>	Une lettre a été envoyée au secrétariat du Fonds multilatéral le 23 novembre 2018 pour préciser les demandes formulées par les Parties dans la décision XXX/5.

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Mesures que le Secrétariat a été appelé à prendre</i>	<i>Mesures prises ou devant être prises par le Secrétariat</i>
XXX/6	Techniques de destruction des substances réglementées	Rappeler aux Parties de soumettre au Secrétariat les informations utiles, conformément au paragraphe 2 de la décision XXX/6 Prier le Groupe de l'évaluation technique et économique d'effectuer les tâches qui lui ont été assignées par les Parties au paragraphe 2 de la décision XXX/6	Mise à jour du tableau sur les installations de destruction affiché sur le site Web du Secrétariat ; notification des Parties dans une lettre à caractère général sur les conclusions de la Réunion des Parties ; et inscription de la question à l'ordre du jour de la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée Notification adressée au Groupe de l'évaluation technique et économique en 2018 pour préciser les tâches qui lui ont été assignées par les Parties
XXX/7	Disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement	Se mettre en rapport avec le secrétariat de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour faciliter l'échange d'informations entre les experts techniques compétents en vue de déterminer les quantités de halons disponibles	Lettre adressée à l'OMI en décembre 2018 et notification adressée au Groupe de l'évaluation technique et économique en décembre 2018 pour préciser les tâches qui lui ont été assignées par les Parties
XXX/8	Mise à jour de la dérogation globale pour utilisations en laboratoire et à des fins d'analyse	Informers les Parties de l'inclusion des substances du groupe I de l'Annexe C dans la dérogation globale pour utilisations en laboratoire et à des fins d'analyse	Notification adressée aux Parties en novembre 2018
XXX/9	Dérogations pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2019 et 2020	Informers les Parties et le Groupe de l'évaluation technique et économique des quantités de bromure de méthyle approuvées au titre des dérogations pour utilisations critiques pour 2019 et 2020	Notifications envoyées à l'Afrique du Sud, à l'Argentine, à l'Australie et au Canada en novembre 2018 et au Groupe de l'évaluation technique et économique en décembre 2018
XXX/10	Formulaires révisés de communication des données et valeurs du potentiel de réchauffement global pour le HCFC-123, le HCFC-124, le HCFC-141 et le HCFC-142	Informers les Parties de l'approbation des formulaires et instructions révisés à utiliser pour la communication des données et intégrer les valeurs révisées du potentiel de réchauffement global dans l'outil de communication des données en ligne	Notification adressée aux Parties en novembre 2018 ; le Secrétariat a traduit les formulaires de communication des données dans les autres langues de l'Organisation des Nations Unies, révisé les valeurs du potentiel de réchauffement global et transmis les nouveaux formulaires de communication des données aux Parties en juin 2019.

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Mesures que le Secrétariat a été appelé à prendre</i>	<i>Mesures prises ou devant être prises par le Secrétariat</i>
XXX/11	Calendrier de communication des données de référence pour les hydrofluorocarbones par les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal	Informar les Parties au sujet des calendriers de communication des données	Notification adressée aux Parties le 30 novembre 2018 ; lettre sur les nouveaux formulaires de communication des données envoyée en décembre 2018
XXX/12	Communication d'informations sur les pays de destination des exportations et les pays d'origine des importations de substances appauvrissant la couche d'ozone	Rappeler aux Parties de communiquer au Secrétariat des informations sur les destinations des exportations et les pays d'origine des importations	Rappel envoyé aux Parties en décembre 2018
XXX/13	Données et informations communiquées par les Parties en application de l'article 7 du Protocole de Montréal	Rappeler aux Parties de continuer à communiquer leurs données, de préférence avant le 30 juin de chaque année, comme convenu dans la décision XV/15, et rappeler à la République centrafricaine et au Yémen de communiquer leurs données pour 2017, comme demandé à l'article 7 du Protocole de Montréal	Lettres envoyées à la République centrafricaine et au Yémen en décembre 2018 ; la question a été inscrite à l'ordre du jour de la soixante-deuxième réunion du Comité d'application, tenue en juin 2019
XXX/14	Indication du chiffre zéro dans les formulaires de communication des données au titre de l'article 7	Inclure les informations pertinentes dans une lettre sur les données ou dans une lettre accompagnant les nouveaux formulaires	Inclusion des informations pertinentes dans une lettre sur les nouveaux formulaires de communication des données qui a été adressée aux Parties en décembre 2018
XXX/15	Examen du mandat, de la composition, de l'équilibre, des domaines de compétence et du volume de travail du Groupe de l'évaluation technique et économique	Préparer, en consultation avec le Groupe de l'évaluation technique et économique, un document sur les informations figurant au paragraphe 1 de la décision XXX/15, qui sera présenté au Groupe de travail à composition non limitée à sa quarante et unième réunion et à la trente et unième Réunion des Parties Informar le Groupe de l'évaluation technique et économique des demandes formulées par les Parties aux paragraphes 2 à 6 de la décision XXX/15	Document présenté à la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, en juillet 2019, et les informations actualisées devraient être examinées par la trente et unième Réunion des Parties en novembre 2019. Notification adressée au Groupe de l'évaluation technique et économique en décembre 2018 pour préciser les tâches qui lui ont été assignées par les Parties

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Mesures que le Secrétariat a été appelé à prendre</i>	<i>Mesures prises ou devant être prises par le Secrétariat</i>
XXX/16	Composition du Groupe de l'évaluation technique et économique	Informar les experts concernés du Groupe de l'évaluation technique et économique de leur nomination	Notification envoyée aux experts concernés du Groupe de l'évaluation technique et économique en décembre 2018 et incluse dans une lettre à caractère général adressée aux Parties en novembre 2018
XXX/17	Composition du Comité d'application	Notifier les nouveaux membres retenus pour siéger au Comité d'application (Arabie saoudite, Guinée-Bissau, Paraguay, Turquie et Union européenne) ainsi que le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e) du Comité pour 2019	Notification envoyée aux nouveaux membres sélectionnés et au (à la) Président(e) et au (à la) Vice-Président(e) du Comité d'application en novembre 2018 ; réunion du Comité en juillet 2019 et une autre prévue en novembre 2019
XXX/18	Composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral	Informar le secrétariat du Fonds multilatéral de la sélection des nouveaux membres du Comité exécutif (Argentine, Belgique, Bénin, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Grenade, Hongrie, Japon, Koweït, Niger, Norvège, et Rwanda) ainsi que du (de la) Président(e) et du (de la) Vice-Président(e) du Comité en 2019	Notification envoyée au secrétariat du Fonds en novembre 2018 ; réunion du Comité exécutif en juin 2019 et une autre prévue en décembre 2019
XXX/19	Coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal	Informar M. Alain Wilmart (Belgique) et Mme Laura-Juliana Arciniegas (Colombie) de leur nomination en tant que coprésidents	Lettres adressées aux coprésidents en novembre 2018, qui ont présidé la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée en juillet 2019
XXX/20	Rapports financiers et budgets du Protocole de Montréal	Informar les Parties qui n'ont pas acquitté leurs contributions depuis deux ans ou plus de la décision XXX/20 ; en collaboration avec le Président de la Réunion des Parties, engager des discussions avec ces Parties afin de trouver une issue à la situation ; et faire rapport à la trente et unième Réunion des Parties sur les résultats auxquels ces efforts ont abouti	Notification concernant les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal adressée aux Parties avant le 15 décembre 2018 ; lettre envoyée en mai 2019 aux Parties n'ayant pas acquitté leurs contributions Communication d'informations par la Secrétaire exécutive aux Parties concernant les mesures prises en matière budgétaire au cours de la trente et unième Réunion des Parties, sur la base des informations présentées dans le budget pour les années 2020 et 2021 (voir UNEP/OzL.Pro.31/4)
XXX/21	Trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal	Notifier toutes les Parties et prendre des dispositions avec l'Italie concernant l'organisation de la trente et unième Réunion des Parties à Rome	Organisation par le Secrétariat de la trente et unième Réunion des Parties à Rome du 4 au 8 novembre 2019 ; invitations à la réunion adressées par le Secrétariat à toutes les Parties en juillet 2019